LES BARONS DU SON
Association loi 1901
8 rue du Colombier, 76590 Longueville-sur-Scie

STAFF 2027

Une question ? **benevoles@lesbaronsduson.fr**

Charte du bénévole

L'association Les Barons du Son est une organisation loi 1901 à but non lucratif, défendant des valeurs sociales et responsables de premier plan et prônant la bienveillance sur chaque événement qu'elle organise.

Être bénévole aux côtés de l'association, c'est être pleinement acteur de son projet collectif, la représenter et défendre ses valeurs. Chaque membre y a une place, quels que soient son âge, son expérience et son savoir-faire. Le plaisir, la motivation et la bonne humeur sont quelques clefs du bon fonctionnement des activités, sans oublier le respect de règles et consignes indispensables à cette organisation collective et aux engagements de l'association Les Barons du Son vis-à-vis du public, des partenaires, des artistes.

Être bénévole aux Barons du Son repose sur plusieurs principes :

- **Vie associative** — Rejoindre l'équipe des bénévoles des Barons du Son, c'est participer à la vie de l'association. Vous devez vous engager à respecter l'éthique et les valeurs et l'organisation de l'association.

- **Charte du bénévolat** — Chaque bénévole s'implique dans les activités confiées et des horaires convenus. Il accepte également d'aller aider et soutenir d'autres bénévoles dans le besoin, à la demande de l'association. Il fait son possible pour être présent aux réunions préparatoires, au montage et au démontage. Sourire, écoute, respect favoriseront la réussite collective. Chaque bénévole s'engage à exercer son activité dans le respect des convictions de chacun et à être responsable de son comportement.

- **Solidarité** — Tout bénévole doit prendre en compte l'organisation spécifique à chaque activité et agir dans un esprit solidaire et collectif : communiquer, faire connaissance, s'entraider, être attentif aux autres, savoir entendre les difficultés ou limites de chacun et pouvoir exprimer les siennes.

- **Développement durable** — Chaque bénévole s'inscrit dans la démarche Développement Durable de l'association. En matière d'environnement, il se doit notamment de respecter les lieux et de participer activement au tri des déchets. Chaque membre est un ambassadeur de l'association Les Barons du Son et un relais auprès des publics accueillis.

- **Matériel et biens confiés** — Chaque bénévole utilise avec soin le matériel ou les biens qui lui sont confiés et informe l'association en cas de perte ou détérioration. Si un bénévole apporte son propre matériel, il ne pourra mettre en cause la responsabilité de l'association Les Barons du Son en cas de détérioration constatée sur site.

- **Sécurité** — Chaque membre prend toutes les mesures de sécurité nécessaires pour lui-même et pour les autres, en conformité à la législation en vigueur. Il respecte les procédures mises en place par l'association Les Barons du Son, notamment les règles d'hygiène, de sécurité et d'urgence.

L'association Les Barons du Son peut décider à tout moment de la fin de la collaboration d'un bénévole en cas de non-respect des consignes, de manque de respect vis-à-vis des autres bénévoles, des prestataires, du public et de toute faute mettant en difficulté ou en danger l'association, les activités de l'association ou les membres de l'association.